



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Responsabilité de l'État dans la lutte contre le sans-abrisme

Question écrite n° 11982

Texte de la question

Mme Sandrine Runel alerte M. le ministre de l'intérieur sur la situation de sans-abrisme dans laquelle se trouve plus de 250 jeunes migrants à Lyon, en pleine période hivernale. Depuis des mois, des centaines de jeunes non reconnus mineurs sont en situation de sans-abrisme en plein cœur de Lyon. Cette tragédie perdure, en plein mois de décembre. Ces mineurs non accompagnés, en recours devant le juge des enfants, sont laissés sans accompagnement, sans accès à l'éducation et sont exposés à l'insalubrité et au froid. Ces jeunes, en désespoir de cause, ont trouvé refuge dans l'église Saint Polycarpe, dans le 1er arrondissement de Lyon. En lien avec le diocèse, la Ville de Lyon a déjà réalisé une opération de mise à l'abri de 170 jeunes en janvier 2024. Aujourd'hui, c'est conjointement que la ville et le diocèse ont saisi la préfecture pour une prise en charge. Mme la députée rappelle que la Ville de Lyon met à l'abri, mobilise son patrimoine immobilier et engage des dépenses pour l'hébergement d'urgence et la lutte contre le sans-abrisme. Les manquements de l'État dans son devoir de mise à l'abri lui ont d'ailleurs valu une condamnation par le tribunal administratif de Bordeaux en 2025, suite au recours indemnitaire intenté par les municipalités de Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux, Rennes et Strasbourg contre l'État. Dans ce contexte, elle l'interpelle sur la nécessité d'apporter à ces jeunes isolés en situation de rue à Lyon et à toutes les personnes sans abri de France, une solution d'hébergement. Elle lui demande s'il entend prendre des mesures d'urgence pour apporter à ces mineurs non accompagnés un hébergement digne, un accompagnement socio-éducatif adapté et un accès à la scolarité et aux soins, comme cela est de sa responsabilité juridique et de son devoir moral.

Texte de la réponse

Entre le 21 décembre 2025 et le 7 janvier 2026, notre pays a connu une vague de froid d'une précocité et d'une durée exceptionnelles. Les 4, 5 et 6 janvier ont été marqués, à l'échelle nationale, par trois journées et nuits consécutives de températures négatives, un phénomène qui n'avait pas été observé depuis février 2018. Cet épisode est inédit par son intensité, sa persistance et son étendue géographique. Face à cette situation, 85 départements ont dû activer le plan Grand Froid, conduisant à l'ouverture, au plus fort de la crise, de près de 8 000 places d'hébergement temporaires dont plus de la moitié pour l'Île-de-France, en plus du renforcement et de l'élargissement des maraudes, de l'augmentation des capacités du 115 et de l'extension des horaires des accueils de jours. Dans ces circonstances extrêmes, grâce au précieux concours des collectivités et à la mobilisation exceptionnelle des associations, l'action publique a démontré sa capacité à se hisser au niveau de l'urgence, en protégeant les plus vulnérables et en faisant vivre, concrètement, les valeurs de solidarité et de responsabilité qui fondent notre République. Au cours de cette période, la préfecture du Rhône, s'est particulièrement mobilisée pour répondre aux besoins des jeunes sans-abri installés dans le jardin des Chartreux à Lyon. Ainsi, les services de l'État, en lien avec la Métropole de Lyon, ont procédé à l'ouverture de 250 nouvelles places d'hébergement temporaires en mobilisant deux gymnases. Ces places ont été ouvertes du 30 décembre au 13 janvier. Une soixantaine de jeunes ont demandé à être accueillis dans ces gymnases. En parallèle les services de l'État ont renforcé les moyens de la permanence d'accueil et de diagnostic mise en place spécifiquement pour ces jeunes depuis le mois de juin dernier et a mobilisé des maraudes sanitaires et sociales sur ce site. Au-delà de la période hivernale, les services de l'État mettent tout en œuvre pour garantir, chaque jour, une prise en charge prioritaire des publics les plus vulnérables afin de leur proposer une solution

d'accompagnement. Cette mobilisation s'est également traduite par une augmentation de 50 % du budget dédié à l'hébergement d'urgence entre 2017 et 2025, qui s'élève aujourd'hui à plus de 2,2 milliards d'euros. Depuis mars 2020, 40 000 nouvelles places ont ainsi été créées, portant le parc à un niveau historique de 203 000 places, ouvertes chaque soir pour assurer la mise à l'abri des personnes sans domicile. Comme d'autres territoires, la région Auvergne-Rhône-Alpes connaît néanmoins une tension particulièrement forte sur son parc. Chaque semaine, près de 3 600 demandeurs ont ainsi sollicité auprès du 115 un hébergement dans la région. Pour répondre à cette pression et aux besoins particulièrement élevés dans le département du Rhône, 2 500 places ont été ouvertes localement depuis 2017. Aujourd'hui, 8 500 places sont ouvertes chaque soir pour accueillir les personnes sans domicile les plus vulnérables, notamment les ménages avec de très jeunes enfants, les femmes enceintes ou victimes de violence ou les personnes dont l'état de santé est fortement dégradé.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Runel](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11982

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Ville et Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2025](#), page 10462

Réponse publiée au JO le : [3 février 2026](#), page 1064